GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2019

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2018, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

Périmètre de consolidation
Seule est à noter l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2018 de la société SCI Green Auron, société propriétaire de l'Hôtel Savoie, sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée, à Auron.

Fiscalité
Depuis le 1er janvier 2018, la contribution sociale généralisée (CSG) a été augmentée de 1,7 point, portant cette contribution à 11,2 % sur une fraction égale à 68 % du produit brut des machines à sous, abattu de 15%. L'impact défavorable sur le chiffre d'affaires pour le Groupe s'élève à 3,7 M€ sur l'exercice.

II.- ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2018

(cf. chapitre 9.1.2 du document de référence 2018)

ACTIVITÉ DU GROUPE

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2018, le CA consolidé publié du Groupe Partouche atteint 410,8 M€ contre 406,9 M€ en 2017, en progression de +1,0 %.

EN M€	2018	2017	VARIATION
Premier trimestre	113,9*	109,8	3,7 %
Deuxième trimestre	97,5*	95,6*	1,9 %
Troisième trimestre	99,9*	98,9*	1,0 %
Quatrième trimestre	99,6*	102,6*	-2,9 %
Chiffre d'affaires total consolidé	410,8*	406,9*	1,0 %

() Après impact du programme de fidélisation mis en place sur l'exercice précédent.*

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

1. Synthèse de l'activité 2018

En M€		2018	2017	Variation	Évolution
	France	89,2	88,5	0,7	0,8 %
	Étranger	41,2	31,3	9,9	31,7%
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		130,3	119,7	10,6	8,8 %
% DU PBJ REEL		20,4 %	18,7 %		
	France	446,2	451,6	-5,4	-1,2 %
	Étranger	62,2	67,4	-5,2	-7,8 %
PRODUIT BRUT MAS		508,4	519,1	-10,6	-2,1 %
% DU PBJ REEL		79,6 %	81,3 %		
	France	535,4	540,1	-4,7	-0,9 %
	Étranger	103,4	98,7	4,7	4,7 %
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		638,7	638,8	-0,1	0,0 %
	France	281,3	281,2	0,1	0,0 %
	Étranger	36,7	36,7	-0,0	-0,1 %
PRELEVEMENTS GROUPE		318,1	318,0	0,1	0,0 %
	France	52,6 %	52,1 %		
	Étranger	35,5 %	37,2 %		
TAUX DE PRELEVEMENT		49,8 %	49,8 %		
	France	254,0	258,9	-4,8	-1,9 %
	Étranger*	66,7	62,0	4,7	7,6 %
PRODUIT NET JEUX		320,7	320,8	-0,1	0,0 %
% DU CA TOTAL					
	France	88,3	85,1	3,2	3,8 %
	Étranger	5,0	4,4	0,6	14,0 %
CA HORS PNJ**		93,3	89,5	3,8	4,3 %
% DU CA TOTAL					
	France	-3,2	-3,4	0,3	-7,7 %
	Étranger				
PROGRAMME DE FIDÉLISATION		-3,2	-3,4	0,3	
	France	339,1	340,5	-1,4	-0,4 %
	Étranger	71,7	66,4	5,3	8,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES		**410,8**	**406,9**	**4,0**	**1,0 %**

() Le PNJ de la filiale belge de paris sportifs CKO Betting est inclus dans le PNJ Étranger pour 13,8 M€ (contre 8,7 M€ en 2017).*
*(**) Hors impact du programme de fidélisation.*

PBJ DU GROUPE

Le PBJ est resté stable sur l'exercice et a atteint 638,7 M€, contre 638,8 M€ en 2017. Pénalisé par l'évolution de la parité EUR / CHF, qui affecte le PBJ des deux casinos suisses de Meyrin et Crans-Montana (impact parité à hauteur de – 3,7 M€), il a néanmoins profité de la croissance significative du PBJ des paris sportifs en Belgique (+5,7 M€).

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

Le PBJ réalisé en France atteint 535,4 M€ contre 540,1 M€ l'exercice précédent, en recul de 0,9 % (-4,7 M€).

Le recul trouve son origine dans le secteur des machines à sous (qui représente 83,3 % du total du PBJ des casinos en France) et concerne une grande majorité du parc de casinos, en raison notamment de la baisse de la fréquentation (-1,0 % sur l'exercice) qui s'est manifestée essentiellement au cours du deuxième semestre.

Le développement des jeux traditionnels s'est poursuivi grâce aux résultats de la roulette anglaise électronique qui génère 41,3 M€ (+10,3 %, soit +3,8 M€) de PBJ. Cette performance a toutefois été atténuée par le recul du PBJ du seul casino de Cannes (-2,7 M€) dont les mises sont plus élevées que la moyenne en raison du profil des clients. Au final, le PBJ des jeux traditionnels atteint 89,2 M€, en progression de 0,8 %.

Au sein de cette tendance globale, il y a lieu de noter les évolutions individuelles suivantes :

- s'agissant du casino d'Aix-en-Provence, son activité a de nouveau été pénalisée par la poursuite des travaux de rénovation (terme prévu : début 2019) et son PBJ recule de 2,6 M€ ;

- les casinos de Hyères et Bandol ont subi la concurrence nouvelle du casino de Sanary-sur-Mer qui a ouvert en août 2018 et voient leur PBJ reculer de respectivement 7,3 % et 6,6 %.

- enfin, le casino PleinAir de La Ciotat a réalisé sur un premier exercice complet dans sa nouvelle configuration un PBJ de 16,6 M€ (+56,0 %)

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 5 113 unités, contre 5 103 unités en 2017.

ACTIVITE DES JEUX A L'ETRANGER

Le PBJ réalisé à l'étranger connaît une nette croissance de 4,7% (4,7 M€) assise sur le PBJ online (casino et paris sportifs) et se décompose ainsi :

en M€	2018	2017	VARIATION	%
PBJ casinos physiques	77,4	81,7	-4,3	-5,2 %
PBJ online et paris sportifs	25,9	17,0	8,9	52,6 %
PBJ étranger	103,4	98,7	4,7	4,7 %

Le PBJ des casinos physiques s'inscrit en recul de 5,2 % en raison de l'évolution des casinos suisses : le PBJ total des casinos de Meyrin et Crans-Montana enregistre un recul total de 1,3 MCHF (-1,7 %), qui, pénalisé par un effet de change défavorable sur la période, se traduit en euros par un recul de 4,8 M€ (-7,1 %).

Le PBJ online (casino et paris sportifs) connaît, sous influence de son opérateur BWIN, une accélération de sa croissance : cette dernière atteint 52,6 %, contre 13,5 % en 2017.

PRODUIT NET DES JEUX

Les prélèvements de l'État et des communes sur le PBJ sont stables à 318,1 M€, le taux de prélèvement restant inchangé à 49,8 %. Ils ont été favorisés par le faible taux de prélèvement s'appliquant aux paris sportifs en fort développement. En revanche, ils ont été impactés par deux facteurs :

- la hausse de la CSG à compter du 1er janvier 2018 qui a amputé le chiffre d'affaires à hauteur de -3,7 M€ ;
- la présence en 2017 d'un allègement fiscal pour le Casino du Lac Meyrin, non reconductible cette année.

Le produit net des jeux pour l'ensemble du Groupe est ainsi stable à 320,7 M€.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (HORS IMPACT DU PROGRAMME DE FIDELISATION)

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux, progresse de 4,3 %, (3,8M€) avec la ventilation suivante :

Au 31 octobre, en M€	2018	2017	Variation	%
Casinos	71,7	70,4	1,2	1,7 %
Hôtels	9,0	9,8	-0,8	-8,5 %
Autres	12,7	9,2	3,5	37,5 %
CA hors PNJ	93,3	89,5	3,8	4,3 %

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, progressent de 1,2 M€, et ce, malgré l'impact des travaux de rénovation au casino d'Aix-en-Provence affectant son chiffre d'affaires hors produit net des jeux (-1,3 M€).

La baisse d'activité du secteur hôtelier de 8,5 % s'explique principalement par le transfert de l'activité de la plage de l'Hôtel 3.14 (fermé depuis l'exercice précédent dans l'attente de sa rénovation)vers une nouvelle société dédiée, incluse dans le secteur « Autres ».

Enfin, la progression du secteur « Autres » s'explique principalement pour 1,8 M€ par le transfert d'activité de la plage du 3.14 évoqué ci-dessus et pour 1,9 M€ par la présence sur un exercice entier du restaurant Laurent à Paris.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -3,2 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13 (impact -3,4M€ en N-1).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en progression de 1,0 % (+4 M€)pour atteindre 410,8 M€.

2. Résultats Consolidés

Résultat opérationnel courant / Performance sectorielle

Le résultat opérationnel courant (ROC) de 26,6 M€ s'inscrit en recul de 9,7 M€, principalement sous influence du secteur casinotier (cf. présentation de la performance sectorielle en note 4.1 du chapitre 20.2.1 « États Financiers consolidés »).

Le ROC du secteur casinotier atteint 32,3 M€, en recul de 11,7 M€. L'activité de ce secteur, avec une variation du chiffre d'affaires de -3,5 M€, a été pénalisée en France par la hausse de la CSG de -3,7 M€ (à l'étranger compensation entre la baisse en Suisse et la croissance du online belge). S'agissant des charges opérationnelles, elles augmentent de 8,3 M€ et comprennent notamment :

- les charges liées à l'exploitation de l'activité online incluant :

 -pour 2,8 M€, l'augmentation des charges relatives à l'exploitation de la licence online au sein du casino d'Ostende et qui ont accompagné le développement de cette dernière activité

 -pour 1,1 M€, la non-reconduction d'un produit exceptionnel de régularisation obtenu en N-1 au titre d'un "Settlement Agreement".

- les amortissements et dépréciations sur immobilisations en hausse de 3,4 M€, en liaison avec l'important programme de rénovation du parc de casinos en cours, et comprenant particulièrement les sites d'Aix-en-Provence et de La Ciotat pour un cumul 1,7 M€.

A contrario, le ROC du secteur hôtelier, négatif de 1,3 M€, enregistre une amélioration de 2,0 M€, principalement attachée aux économies de charges induites par l'arrêt provisoire d'exploitation de l'Hotel 3.14 dans l'attente de sa rénovation.

Enfin, le ROC du secteur « Autres » est stable à -4,3 M€, et se compose essentiellement de l'activité de Groupe Partouche SA, tête de groupe, des paris sportifs (Belgique), et l'ensemble des autres activités secondaires : holdings, thermes, sociétés immobilières, sociétés de l'ancien secteur Interactive, société informatique, plages, etc…

Résultat opérationnel courant / Analyse par composante de charges

Pour l'analyse de l'évolution des charges opérationnelles (+13,7 M€), il y a lieu de prendre en compte, d'une part, la présence dans le périmètre de consolidation de la société SEGR sur douze mois contre neuf en 2017, et d'autre part, le changement de modèle économique du casino de La Ciotat intervenu à l'occasion de son déménagement en juin 2017. Ainsi, ces deux sociétés ont vu leurs charges opérationnelles augmenter respectivement de 2,0 M€ et 2,8 M€.

Les achats et charges externes connaissent une forte augmentation de 12,3 M€, principalement attachés à hauteur de 8,6 M€ à l'évolution des coûts relatifs à l'exploitation des activités online (jeux de casino et paris sportifs), en forte croissance.

Les impôts et taxes sont en légère diminution passant de 17,9 M€ en 2017 à 17,0 M€ en 2018, soit -4,9 %.

Les charges de personnel progressent légèrement et s'élèvent à 175,4 M€ (+1,40 %). Elles comprennent l'augmentation attachée aux deux sociétés évoquées ci-dessus (SEGR et La Ciotat) pour 1,7 M€, et en sens inverse, la réduction réalisée à Aix-en-Provence en liaison avec la baisse de l'effectif pendant les travaux (-1,5 M€).

Les amortissements et dépréciations sur immobilisations enregistrent une hausse sensible de 2,6 M€ (+6,91 %), principalement liée à la prise en compte sur une année pleine des amortissements du nouveau casino de La Ciotat, et à l'impact de l'amortissement de la salle provisoire des machines à sous du casino d'Aix-en-Provence (utilisation pendant la durée limitée des travaux).

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette de -4,7 M€, en réduction de 2,8 M€, ce qui s'explique principalement par une évolution favorable des variations de provisions (pour 1,0 M€), et des charges / produits à caractère non récurrent liés à l'activité casinotière.

Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant est une charge de 5,7 M€ contre un produit de 10,2 M€ en 2017 qui avait notamment enregistré le résultat de cession de la société Cannes Balnéaires à un nouvel actionnaire de contrôle pour 17,8 M€, alors qu'aucune cession n'a été réalisée sur cet exercice. Il comprend en 2018 :

- Des autres produits et charges opérationnels non courants : contribution de -1,1 M€ contre -1,7 M€ en N-1, ce qui s'explique notamment par la contraction des amortissements de caducité, notamment attachés aux travaux de réaménagement / déménagement des casinos de Aix-en-Provence et Cannes ;
- Un montant de dépréciation des écarts d'acquisition de 4,7 M€ (même ordre de grandeur qu'en 2017), concernant pour l'exercice 2018 les trois sites de Bandol, Hyères et Andernos.

Résultat opérationnel

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice s'élève à 20,9 M€ contre 46,5 M€ en 2017.

Le résultat financier représente une charge nette de 1,4 M€, contre 2,2 M€ en 2017, grâce principalement à la réduction du coût de l'endettement financier (0,5 M€ par rapport à N-1).

Le résultat avant impôt atteint 19,5 M€ contre 44,4 M€ en 2017.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 4,6 M€ contre un produit de 1,7 M€ en 2017. Elle comprend un impôt de CVAE de 3,4 M€, soit un montant normatif alors que cet impôt en 2017 n'avait représenté qu'une charge de -0,3 M€ en raison de régularisations non récurrentes, dont une partie rétroactive, liées à des décisions du conseil constitutionnel applicables jusqu'en 2017. L'impôt sur les bénéfices évolue également en sens défavorable et représente une charge de -1,3 M€, contre un produit de 2,0 M€ en 2017, qui avait bénéficié d'un effet favorable d'imposition différé lié à une variation de périmètre.

Ainsi, le résultat après impôt s'élève à 14,9 M€ contre 46,1 M€ en 2017.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence concerne la société Palm Beach Cannes Côte d'Azur et ses filiales (notamment Cannes Balnéaire) et représente une charge de -2,3 M€.

En conséquence, le résultat net est un bénéfice de 12,6 M€ contre 45,5 M€ en 2017. La part du Groupe représente 6,2 M€ contre 37,4 M€ pour l'exercice précédent.

3. Structure financière :

BILAN

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

- Une hausse des actifs non courants de 23,2 M€ en raison notamment :
 - de la hausse du poste « immobilisations corporelles » pour un montant net global de +28 M€ et essentiellement constituée du volume des investissements (65,6 M€), des dotations aux amortissements (-40,2 M€), et de l'entrée dans le périmètre de la SCI Green Auron (2,1 M€) ;
 - et à l'inverse, diminution du poste « Ecarts d'acquisition » pour 4,6 M€ essentiellement liée aux dépréciations des casinos de Bandol, Hyères et Andernos ;
- Une stabilité des actifs courants de +0,3 M€ principalement due :
 - la hausse du poste « Stocks » (+1,6 M€), essentiellement liés à la comptabilisation du projet de promotion immobilière en cours (sur le site de l'ancien bâtiment du casino de La Grande Motte) ;
 - à une hausse du poste « Clients et autres débiteurs » (+3,9 M€) liée principalement à un produit à recevoir au titre d'un abattement supplémentaire pour manifestations artistiques de qualité à Aix-en-Provence (+1,6 M€) et à une créance sur le crédit bailleur GENEFIM (+1,9 M€) au titre du crédit-bail immobilier du casino de Pornic ;
 - et à l'inverse, à une consommation de la trésorerie active de -6,5 M€ en raison des investissements de la période, majoritairement financés par émission de nouveaux emprunts bancaires.

Au passif, les capitaux propres du Groupe, intérêts minoritaires inclus, progressent légèrement et s'élèvent à 371,9 M€ après résultat bénéficiaire de l'exercice pour 12,6 M€.

Après plusieurs années de contraction, la dette financière croît de 21,9 M€, en raison de la souscription de nouveaux crédits accompagnant les investissements des filiales, la dette historique du Groupe (crédit syndiqué) suit quant à elle l''apurement prévu au plan de sauvegarde.

La structure financière du groupe peut être synthétisée ainsi :

en M€ au 31 octobre	2018	2017
Capitaux propres	371,9	367,9
Ebitda consolidé	64,1	73,3
Endettement brut*	177,2	155,0
Trésorerie nette des prélèvements	79,7	85,7
Endettement net	97,5	69,3
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,3	0,2
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« leverage »)	1,5x	0,9x

() La notion d'endettement brut comprend les emprunts bancaires et crédit-baux retraités, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.*

4. Evènements récents et perspectives

Clubs de jeux parisiens

Suite à la mise en œuvre de la loi portant sur la création de clubs de jeux à Paris exploitant des jeux de cercle ou de contrepartie depuis le 1er janvier 2018, Groupe Partouche n'est plus dans une démarche active sur l'opportunité d'ouvrir un club dans la capitale.

Nouvelles compétences

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe a débuté sa collaboration avec Madame Martine Monteil et Monsieur Éric Battesti, deux éminentes personnalités ayant fait carrière au sein du Ministère de l'Intérieur, afin de l'accompagner dans ses missions et ses rapports avec ses tutelles.

Exploitations

Groupe Partouche a transféré le 20 novembre 2018, le Casino de Pornic, qui rencontre un vif succès depuis son ouverture au public grâce à des espaces plus adaptés et une meilleure accessibilité (parkings).

Le Pasino d'Aix-en-Provence fait l'objet d'une importante rénovation, initiée en septembre 2017 ; l'achèvement du chantier est attendu en début d'année 2019.

Les travaux de réhabilitation du casino de La Roche-Posay, ayant pour objet de redynamiser l'activité et de proposer une offre plus diversifiée (nouveaux jeux de nouvelle génération tels que le black jack électronique), devraient s'achever fin février 2019.

Fin octobre 2018, la Ville de Cannes a confié à Plage 3.14 l'exploitation d'un lot de plage et les dépendances du domaine public maritime transféré en gestion dont l'ouverture est attendue en mars 2019.

Fin novembre 2018, des travaux de rénovation ont débuté à Royat dans le but de recentrer l'activité principale, le jeu, au plus près des clients en améliorant sensiblement le parcours utilisateur. La livraison est prévue en décembre 2019.

Des réaménagements d'établissements sont également prévus sur l'exercice 2018/2019 à Hyères, Saint-Amand-les-Eaux et Annemasse.

La rénovation du parc des établissements du Groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2018/2019. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces chantiers et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du Groupe.

Fort d'un outil rénové et performant, le Groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

5. Description des principaux risques et incertitudes et indications sur l'utilisation des instruments financiers

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence du Groupe Partouche 2018.

Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 4.1.3 « Risques de taux » du document de référence du Groupe Partouche 2018.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.
Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

7. Participation des salariés au capital

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2018.

8. Répartition du capital social

Cf Chapitre 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document de référence du Groupe Partouche 2018.

9. Sanctions anticoncurrentielles

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

10. Déclaration de performance extra-financière et RSE

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting RSE. Cette déclaration est présentée au Chapitre 17.1 du document de référence 2018.

Les informations contenues dans le Chapitre 17.1 du document de référence font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société COMPTA DURABLE SAS, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 22 janvier 2019 un rapport regroupant :

- une attestation de conformité des déclarations de performance extra-financière de notre société, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière de la Société* ».

 y compris l'observation suivante : « *Bien que les éléments attendus soient présents conformément à la règlementation, on ne ressent pas, à la lecture de la déclaration de performance extra-financière, un lien évident entre le modèle d'affaire de la Société et la description des politiques RSE appliquées.* »

- un avis motivé sur la sincérité des informations RSE de la société, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère.*»

11. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesure prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesure prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés aux chapitres 4.2.15 et 17.1 du document de référence 2018.

12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques (CIGR) mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements

comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information

comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- Le correct enregistrement du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont l'organe de coordination du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes.

-Un process budgétaire

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

-Un reporting mensuel

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;

- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ses missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie du directeur financier. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financière opérationnelle et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, le directeur financier, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

13. Programme de rachat d'actions propres

Cf. Chapitre 21.1.3 du document de référence 2018 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 avril 2018 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce ;

- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2020.

14. Délais de paiement

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

15. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

(cf. chap.14.2.2du doc.de réf.)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 les membres du directoire n'ont pas acquis de nouvelles actions.

S'agissant du conseil de surveillance, seule Mme Caroline Texier a acquis 1 action au cours de l'exercice. En outre, la SA ISPAR HOLDING dont Messieurs Isidore et Patrick PARTOUCHE sont actionnaires, a acquis 94 199 actions au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2018 et 9 600 actions postérieurement à la clôture. La SA ISPAR HOLDING détient à ce jour, 392 427 actions de Groupe Partouche soit 4,08% du capital social.

16. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 40 727€.

III.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document de référence du Groupe Partouche 2018, Chapitre 20.2.2 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2018 », et le Chapitre 20.2.2 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

IV.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(cf Chapitre 9.2 du Document de Référence 2018)

L'exercice considéré d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan de sauvegarde de Groupe Partouche SA, arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 29 septembre 2014, et tient compte de l'entrée en application au cours de l'exercice 2017 du plan modifié homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Paris (2 novembre 2016, rectifié le 8 décembre 2016).

Cet exercice a été principalement marqué par les évènements suivants :

- La recapitalisation de notre filiale PALM BEACH COTE D'AZUR (49%) pour un montant de 979 K€ ;
- La création de la Compagnie des Loisirs des Portes de Genève (18 %) par apport en nature des titres du Casino de Saint Julien en Genevois (pas d'impact sur les comptes compte tenu des modalités).

Le chiffre d'affaires de l'exercice à 11,8 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 10,0 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13,3 M€ contre 12,8 M€ en 2017 et les charges d'exploitation 20,8 M€ contre 20,2 M€ en 2017.

Le résultat d'exploitation est une perte de -7,5 M€, contre -7,4 M€ en 2017.

Les produits financiers d'un montant total de 14,0 M€ comprennent à hauteur de 11.4 M€ des dividendes versés par les filiales, et les charges financières passent de 18,3 M€ en 2017 à 12,8 M€ en 2018.

Le résultat financier est un bénéfice de 1,2 M€ contre 80,7 M€ en 2017.

Néanmoins, ce résultat financier est difficilement comparable avec celui de l'exercice précédent compte tenu :

- d'une part de la non-reconduction de mouvements significatifs de l'exercice N-1 relatifs à des reprises de provisions sur titres et créances liées (qui trouvaient leur symétrie en résultat exceptionnel N-1),
- et d'autre part des provisions constatées en 2018, relatives à des filiales dont la situation nette s'est dégradée au cours de l'exercice.

La baisse des intérêts et charges assimilés de 0,6 M€ correspond essentiellement à l'économie réalisée suite aux remboursements du crédit syndiqué.

Le résultat exceptionnel est à l'équilibre, contre une perte de 85,3 M€ en 2017 qui s'expliquait essentiellement par la cession de la société Cannes Balnéaires, dont l'incidence nette était non significative sur le résultat de l'exercice 2017, puisque les incidences défavorables sur le résultat exceptionnel étaient couvertes par les reprises financières évoquées ci-dessus.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2018, une charge d'impôt groupe de 0,3 M€ et une économie d'impôt de 12,3 M€ (neutralisation impôt filiales).

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 5,8 M€, contre un bénéfice de 0,2 M€ en 2017.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 665,8 M€, en augmentation de 7,0 M€ et l'actif circulant atteint 164,6 M€, en hausse de 8,0 M€, en raison principalement d'apports en compte courant faits aux filiales.

Au passif, les capitaux propres sont en augmentation de 5,8 M€ et atteignent 439,0 M€, du fait du résultat de l'exercice (+5,8 M€).

Les emprunts et dettes bancaires se réduisent de 4,6 M€ par rapport à N-1 du fait :

- de 18,9 M€ de remboursements annuels des différents emprunts bancaires (crédit syndiqué, crédits Capex et crédits divers) ;
- atténués par le déblocage à hauteur de 14,3 M€ des différents crédits Capex et crédits divers.

Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31/10/2018 s'élève à 124,1 M€.

Les « Autres dettes » augmentent de 15,2 M€, dont 15,8 M€ au titre de l'augmentation des dettes interco vis-à-vis des filiales.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 5 838 477 € comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 5 838 477€
- Au compte « réserve légale » 291 924€

- Au compte « report à nouveau»,..... 5 546 553€
 qui après affectation s'élève à la somme de 155 544 230€

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, et au plan de sauvegarde adopté par jugement du 2 novembre 2014 et modifié par jugement du 8 décembre 2016, nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2017 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de dividendes à hauteur de 3.001.283,60 M€, soit un dividende net de 0,31 euros par action.

C'est la seule distribution de dividendes intervenue au titre des trois derniers exercices,

V.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

D'approuver les conventions autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 et de celles autorisées postérieurement à la clôture qui ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes, à savoir :

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 12 JUIN 2018

- ✓ Prise en charge par GPSA des frais de Surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018. Le conseil de surveillance a estimé que ces frais devaient être pris en charge par la GROUPE PARTOUCHE, compte tenu de l'association de son image à celle de Monsieur Patrick Partouche et des fonctions clés occupées par ce dernier

Nous vous rappelons les conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018:

- ✓ Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 27 janvier 2015, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2014 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 1er novembre 2019.
- ✓ Bail avec Financière Partouche S.A : ledit bail a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998 et a pour objet la location des locaux du siège social de la société. Ce bail a fait l'objet d'un renouvellement en date du 29 juillet 2011 pour une durée de neuf ans se terminant le 31 juillet 2020.
- ✓ Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.

- ✓ Convention de conseil en gestion avec SHAL & CO S.A : la société a conclu avec la société SHAL & CO S.A. un contrat de conseil en gestion. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.
- ✓ Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Grand Casino de Cabourg, à hauteur de 248.123 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2018, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 3 626 424 euros.

Nous vous rappelons en outre, des conventions autorisées au cours des exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- ✓ avec la SARL Hôtel Cosmos: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- ✓ avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- ✓ avec la SAS société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros ;
- ✓ Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » : la société a conclu le 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant avec la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83%. (convention sans exécution depuis la mise en liquidation judiciaire de la société par jugement du 21 février 2017)

Nous vous rappelons enfin que le Conseil de Surveillance a l'obligation de motiver sa décision d'autorisation en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, et se doit de réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

VI.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate qu'aucun mandat n'arrive à expiration.

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

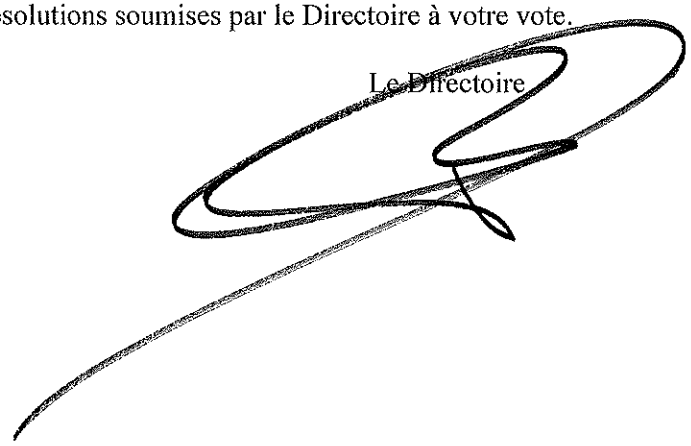
Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires, et suppléants, le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire



GROUPE PARTOUCHE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192 540 680 €
Siège social : 141 bis, rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION

FACTURES *(1)* REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (Article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures *(2) émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	126						-					
Montant total des factures concernées *TTC*	430 484	13 299	0	1 580	16 200	461 563	-	3 600	4 848	3 600	75 600	282 676
% du montant total des achats de l'exercice *HT*	-	0,08%	0,00%	0,01%	0,10%	%						
% du CA de l'exercice *HT*							-	0,03%	0,03%	0,03%	0,53%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							3					
Montant total des factures exclues *TTC*							175 028					
(C) Délais de paiement de référence utilisés *(contractuel ou délai légal –Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)*												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : *(3)* Délais légaux : *(3)* ➢ *exemple :* *délais contractuels : comptant/30 jours date de facture, autres…* *délais contractuels : comptant/30 jours date de facture, autres…*						Délais contractuels : *(3)* Délais légaux : *(3)* ➢ *exemple :* *délais contractuels : comptant/30 jours date de facture, autres…* *délais contractuels : comptant/30 jours date de facture, autres…*					

(1) Prendre en considération les dates effectives présentes sur les factures et non les dates de réception desdites factures
(2) La notion de "facture" est non applicable pour tous les Produits des jeux
(3) A précise

Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/10/2018	31/10/2017	31/10/2016	31/10/2015	31/10/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	192 540 680	192 540 680	193 631 200	193 631 200	193 631 182
Nombre d'actions					
- ordinaires	9 627 034	9 627 034	9 681 560	9 681 560	96 815 591
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 790 948	11 250 558	10 943 046	11 033 414	11 702 884
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 341 255	-84 830 598	1 401 613	18 885 536	8 794 489
Impôts sur les bénéfices	-12 075 264	-12 187 177	-11 263 808	-13 009 088	-10 963 735
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	8 578 042	-72 809 077	11 693 241	16 850 147	16 680 634
Résultat net	5 838 477	165 655	972 181	15 044 477	3 077 590
Résultat distribué		3 001 284			
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,5	-7,55	1,31	3,29	0,2
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,61	0,02	0,1	1,55	0,03
Dividende attribué	0	0,31	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	43	43	44	45	45
Masse salariale	3 929 714	4 011 178	3 808 042	3 704 299	3 632 619
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 619 674	1 655 172	1 545 647	1 485 930	1 433 779